

DIRECTION RESSOURCES
Service des Assemblées
JL/JF.
Marignane, le 2-mars-16

Conseil Municipal du 8 décembre 2010.

Compte-rendu.

Conseillers Municipaux : Effectifs : 39 ; Présents : 33 ; Pouvoirs : 6 ; Absent : /

L'AN DEUX MILLE DIX, LE 8 DECEMBRE, A 18 H., LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE Madame Geneviève MOY, Premier Adjoint, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2010.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoint, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, BOUDEY Jacqueline, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, GINI Michel, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

ABSENT : /

ONT DONNE POUVOIR : LE DISSES Eric à MOY Geneviève, MATTEONI Guy à ROCCARO Lorenzo, GOELZER Martine à SIMON Chantal, POUET Paule à GUIOT Robert, SUCCAMIELE Nathalie à COLIN Patricia, LANTERMO Christiane à GOMEZ Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : PANAGOUDIS Grégory.

✍

Ouverture de la séance : 18 H.

Madame Geneviève MOY, Premier Adjoint, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Madame Geneviève MOY donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 27 octobre 2010 :

DATE/N°	OBJETS
4/11. 292	DRH. FORMATION PROFESSIONNELLE « CAEP MNS ». J. R. PIOT. CONVENTION SERVICE ASSOCIE DE FORMATION DDJS 13.
4/11. 293	ST. REQUALIFICATION PAYSAGERE DES ABORDS DE LA DESSERTE NORD. AVENANT N°1 AU MARCHÉ "GROUPEMENT PAYSAGES MEDITERRANEENS/FERRONNERIE CASSIEN".
8/11. 294	S. JURIDIQUE. CONVENTION D'UTILISATION DU STAND DE TIR DU CLUB DE TIR DU CRETES PAR LA POLICE MUNICIPALE.
8/11. 295	S. JURIDIQUE. BATS.CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION URBAN VIBES (local Cité la Chaume).

9/11. 296	ESL. ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET DES LOISIRS. SECTION ESCRIME. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATIF AVEC LA RAPIERE MARIIGNANAISE.
9/11. 297	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION ESPACE PEDAGOGIE FORMATION France. (Service Emploi).
9/11. 298	HCS. C.U.C.S. 2010. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS. FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (ASS. EN AVANT SCENE).
10/11. 299	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION COLLEGE QUARTIER JACQUES PREVERT. (1 ^{er} nov. au 31 déc. 2010). (Cité La Chaume).
10/01. 300	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION GROUPE INFO MARIIGNANE (27 au 29 oct. 2010). (Cité La Chaume).
10/01. 301	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION GROUPE INFO MARIIGNANE (1 ^{er} nov. au 31 dec. 2010). (Cité La Chaume).
10/01. 302	ST. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MARIIGNANE ET EDF.
15/11. 303	ST. CENTRE ANCIEN. DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE. AVENANT N° 4 A LA CONVENTION 2009/109 INRAP.
16/11. 304	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION IL Y A LES BONS, LES MAUVAIS ET LE RESTE (Maison des Associations).
16/11. 305	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION IL Y A LES BONS, LES MAUVAIS ET LE RESTE (Travée piscine Av. H. Fabre).
16/11. 306	POPULATION. CIMETIERES. RETROCESSION TRENTENAIRE TERRE SAINT LAURENT. ACTE DE RETROCESSION VALENZA EPOUSE BERTOLINO.
16/11. 307	ESE. REPRESENTATION MUSICALE DEAMBULATOIRE 18 ET 29 DEC. CENTRE VILLE. CONTRAT DE CESSION ASSOCIATION « LES BOUTENTRAINS NIMOIS ».
16/11. 308	ESE. SPECTACLE A LA RECETTE "COCK ROBIN" 5 FEV. 2011. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION THEATRE MOLIERE A LA SARL ARTS ET LOISIRS GESTION.
16/11. 309	DRH. PERSONNEL COMMUNAL. FORMATION PROFESSIONNELLE "INSTRUCTEUR DE MARCHE NORDIQUE" (CARMOUZE Alain) CONVENTION DE FORMATION "BERNABE GERARD".
22/11 310	ST/ ESPACE SAINT EXUPERY. SYSTEME DE SECURITE INCENDIE. CONTRAT DE MAINTENANCE SOCIETE ETELEC.
22/11. 311	ESE. ANIMATION "SPECTACLE CABARET" 6, 7, 9, 10 DEC. Contrat de prestations artistiques Association Carol's Ballet.
22/11. 312	ESE. ANIMATION « SPECTACLE CABARET » 6, 7, 9, 10 DEC. Contrat de prestations artistiques Laetitia SAVELLI.
22/11. 313	HCS. CUCS. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS. F.P.H. ASSOCIATION COLLEGE QUARTIER JACQUES PREVERT.

22/11. 314	ESL. CENTRE DE VACANCES ET DE LOISIRS DE LA FARE EN CHAMPSAUR. DENEIGEMENT ANNEE 2011. CONTRAT DE DENEIGEMENT JACQUES EYRAUD.
22/11. 315.	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE A LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIATION SOLIDARITE MARIGNANAISE.
22/11. 316.	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE DES JEUNES ENTREPRENEURS. ADIJE. (Service Emploi).
22/11. 317	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATION URBAN VIBES. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 13 AOUT 2010. (Cité La Chaume).
24/11. 318	ESE. ANIMATIONS "VILLAGE DE NOEL" 17 AU 22 DEC. Contrat de prestations Association "Les Balloonettes".
24/11. 319	S. INFORMATIQUE. CONTRAT DE MAINTENANCE ET MISE A JOUR DU PROGICIEL SUIPI L00039-05. SOCIETE ARTSOFT.
24/11. 320	S. INFORMATIQUE. CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE DU LOGICIEL ARPEGE IMAGE V5.
29/11. 321	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES ARTISANS DU CŒUR. (Travées piscine JAI).
29/11. 322	AFFAIRES CULTURELLES. REMBOURSEMENT D'UN TABLEAU A GERARD LECOQ.
29/11. 323	DRH. PC. FORMATION PROFESSIONNELLE « FORMATION FCE ». CONVENTION SDIS BDRH.
29/11. 324	DRH. PC. FORMATION d'UTILISATION DU PROGICIEL DUO. CONVENTION LA SOCIETE ARS DATA. (CONSANI, LAPLANE, GARCIA).
1/12. 325	ESE. ANIMATION VILLAGE DE NOEL DEFILE ET ANIMATION. PARC CAMOIN 17 DEC. CONVENTION ASSOCIATION "ESTELLO AUBANENCO".
1/12. 326	ESE. SPECTACLE A LA RECETTE "LA BELLE AU BOIS DORMANT". 12 FEV. 2011. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION THEATRE MOLIERE SARL "NP SPECTACLES PRODUCTIONS".
1/12. 327	ESE. CONCERT « AUTOUR DE L'ALTO ». 3 DEC. CONTRAT ASSOCIATION « IMPULSION ».
2/12. 328	FONCIER. ACQUISITION LOCAL COMMERCIAL LOT N° 1. 17, PLACE CAMILLE DESMOULINS PAR VOIE DE PREEMPTION. PROPRIETE SCI CAP L'IMMO REPRESENTEE PAR M. ET MME PIPE.
6/12. 329	ST. FOURNITURE ANNUELLE DE CARBURANTS ANNEES 2011/2012/2013. GAS OIL SP 98 FIOUL DOMESTIQUE BIOCARBURANTS. SIGNATURE DU MARCHE AVEC LA SOCIETE MOLLAR.
6/12. 330	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL A LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE. (Maison des Associations).

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 octobre est adopté à l'unanimité. Les remarques faites par Mme AZAM et M. GOMEZ, seront transcrites dans le procès-verbal du 8 décembre 2010.

Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, à l'unanimité, de valider le principe de la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sous forme communale, placé sous la présidence de Monsieur le Maire. **EMET** un avis favorable sur la liste des associations, mentionnée ci-après, qui seront sollicitées pour participer aux travaux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à savoir :

- APERS, ADDAP 13, AMICOPTER, De Roues... de Pointes, Association Urban Vibes

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°108 du 10 mai 1984.

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le règlement du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et **AUTORISE** Monsieur le maire à le signer.

DECIDE, à l'unanimité, de constituer une servitude de passage à l'euro symbolique au profit de la Société d'Electricité Réseau Distribution France, sur les propriétés communales cadastrées section CD n°189 - 114 et 115, quartier La Palun, selon le tracé et les conditions figurant sur la convention et son plan. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte à établir en double minutes avec le notaire d'ERDF. **PRECISE** que la Société d'Electricité Réseau Distribution France prend en charge les frais notariés. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à la majorité (pour : 38, abstention : 1 M. SIMONPIERI (n'a pas participé au vote) de céder à l'euro symbolique à la Communauté Urbaine « Marseille Provence Métropole » un terrain communal d'une superficie de 128 m² cadastré section BI n° 210 dans le cadre de l'aménagement du Chemin des Cardelines, quartier LACANAU. **AUTORISE** la prise de possession anticipée par la CUMPM de la parcelle de terrain. **PRECISE** que les frais notariés seront pris en charge par la CUMPM. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier. **DIT QUE** pour permettre le mandatement des honoraires du Conservateur des hypothèques la valeur vénale des terrains est de l'ordre de 8 960 euros.

DECIDE, à l'unanimité, de vendre à la Société ERILIA au prix total de 546 500 euros, fixé par France Domaine, les sept appartements communaux du Parc Saint Georges désignés ci-dessous :

- | | | | |
|---|--|---|---------------|
| • | 1 appartement de type 2 au bâtiment NO | → | 60 000 euros |
| • | 1 appartement de type 4 au bâtiment LM | → | 82 500 euros |
| • | 1 appartement de type 2 au bâtiment CD | → | 60 000 euros |
| • | 1 appartement de type 3 au bâtiment LM | → | 69 000 euros |
| • | 1 appartement de type 4 au bâtiment NO | → | 80 000 euros |
| • | 1 appartement de type 4 au bâtiment NO | → | 110 000 euros |
| • | 1 appartement de type 4 au bâtiment AB | → | 85 000 euros |

CHARGE l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte en double minutes avec Maître DURAND - 65, Avenue Jules Cantini - 13298 Marseille Cedex 20. **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur, conformément aux accords intervenus. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE d'acquérir au prix de 270 000 euros (déduction faite de la participation forfaitaire aux frais de clôture), une emprise de terrain non bâti de 1 752 m², à détacher de la parcelle cadastrée section AP n° 237 appartenant à la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse. **ACCEPTE** les conditions du protocole d'accord. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte en double minutes avec Maître FERAUD notaire associé de la SCP FERAUD et DEFERRARI. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier. **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour cette acquisition.

DECIDE, à l'unanimité, de résilier le bail emphytéotique en date des 24 juin et 8 juillet 1986 consenti au Comité d'Etablissement de l'Aérospatiale. **ACCEPTE** le projet de bail emphytéotique administratif, à intervenir avec le Comité d'Etablissement Eurocopter, d'une durée de 30 ans (à compter rétroactivement du 1^{er} décembre 2009), portant sur la propriété communale cadastrée section AZ n° 7,9 et 12 d'une contenance totale de 108 462 m², moyennant un loyer annuel de 1000 euros (fixé par France Domaine) et l'obligation par le preneur de permettre l'utilisation des installations par les associations agréées par les parties dans les conditions fixées dans un protocole d'accord (établi le 31 août de chaque année). **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte notarié dont les frais seront supportés par le preneur. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent au dossier. **DIT** que ces nouvelles dispositions annulent et remplacent les dispositions précédentes.

DECIDE, à l'unanimité, de demander à la Communauté Urbaine « Marseille Provence Métropole », compétente en matière de planification, d'engager la procédure de modification n°8 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Marignane.

DECIDE, à l'unanimité, de donner un avis favorable au nouveau projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le programme d'amélioration de la forêt communale au titre de l'année 2011, pour un montant H.T. de 34.950,00 €. **SOLLICITE** l'attribution d'une aide publique du Conseil Général, suivant le plan de financement prévisionnel ci-après :

Financier	Taux	Montant sollicité en Euros
CONSEIL GENERAL	50 %	17 475,00 €
AUTO FINANCEMENT	50 %	17 475,00 €
MONTANT TOTAL	100 %	34 950,00 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document ou acte relatifs à ce projet.

DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis DEFAVORABLE à la demande d'autorisation formulée par la Société AZURIT en vue d'exploiter un centre de récupération et de tri de déchets métalliques. **DEMANDE** qu'une opération de dépollution de sols (décapage) soit effectuée par la Société AZURIT avant le départ de l'entreprise ou avant tous travaux. Des dépôts de ferrailles et autres déchets pollués stockés à même le sol ont provoqué une pollution des terrains par infiltration dans une zone où la nappe phréatique est sous-jacente et les marais des Paluns très proches (zone humide protégée et classée Natura 2000 par une Directive Européenne).

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter un nouveau règlement intérieur pour la gestion du Centre de Loisirs sans Hébergement.

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur du Centre de Vacances de la Fare en Champsaur.

DECIDE, à l'unanimité, d'accepter les contrats de vente et de cession de droits de représentation de spectacles proposés par LE BALLET NATIONAL DE MARSEILLE, les Sarl ARTS ET LOISIRS GESTION et N.P. SPECTACLES pour les spectacles suivants : « *Ballet National de Marseille* », « *Le Mal de Mère* », « *Chimène Badi* », « *Ballet National de Mexico* » et « *Arthur* ». **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits contrats. **PRECISE** que le coût total des cinq spectacles, réparti comme suit :

- « <i>Ballet National de Marseille</i> »	13.000,00 Euros TTC
- « <i>Le Mal de Mère</i> »	25.320,00 Euros TTC
- « <i>Chimène BADI</i> »	35.870,00 Euros TTC
- « <i>Ballet National de Mexico</i> »	13.187,50 Euros TTC
- « <i>Arthur</i> »	15.825,00 Euros TTC

s'élève à la somme de 103.202,50 Euros TTC.

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver l'AVENANT N° 1 à la convention du 27 octobre 2010 pour l'organisation d'un « VILLAGE DE NOEL » établie entre la Ville de Marignane et l'Association Manifestation à Thèmes. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1 ainsi que tout document se rapportant à cette manifestation.

DECIDE, à l'unanimité, afin d'actualiser le régime indemnitaire des agents communaux, de modifier la délibération n° 174 en date du 24 juin 2009, et d'instituer l'Indemnité Spécifique de Service telle que prévue par le décret n° 2010-854 et l'arrêté du 23 juillet 2010 susvisés.

MET en place :

- Les **Indemnités horaires pour travail normal de nuit** au taux de 0.17 € par heure. Ce montant subit une majoration spéciale pour les agents occupant certaines fonctions lorsqu'un travail intensif est fourni : majoration de 0.80 € par heure.
- Les **Indemnités horaires pour travail normal de nuit** dimanche et jours fériés au taux de 0.74 € par heure.

DECIDE, à l'unanimité, de créer, à compter du 1^{er} janvier 2011, des emplois permanents, à temps complet, ainsi qu'il suit :

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES	NOMBRE D'EMPLOI
ADMINISTRATIVE	Attaché Territorial	Attaché Principal	1
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	37
POLICE MUNICIPALE	Chef de service de Police Municipale	Chef de service de Police Municipale de classe supérieure	1
POLICE MUNICIPALE	Agent de Police Municipale	Brigadier	3
POLICE MUNICIPALE	Agent de Police Municipale	Brigadier chef principal	3
MEDICO SOCIALE	Puéricultrice Territoriale	Puéricultrice de classe supérieure	1
SOCIALE	Auxiliaire de Puériculture Territorial	Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	9
SOCIALE	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	5

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} décembre 2010, des postes de techniciens, à temps complet, ainsi qu'il suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	NOMBRE D'EMPLOI
TECHNIQUE	Technicien Territoriaux	Technicien	3
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2
		Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6

DECIDE, à la majorité (pour : 35, abstentions : 4 Mmes, MM. PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME), d'approuver l'avenant n°1 à la convention initiale, en date du 2 mai 1994, conclue entre la Ville de Marignane et le SMITEEB. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention.

DECIDE, à la majorité (pour 34, abstentions : 5 Mmes, MM. GINI, LATERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM) d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement qui seraient nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2011 et d'inscrire un montant de crédits à hauteur de **1 989 037 €**, répartis comme suit :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :	251 205 €
- Chapitre 204 : « Subvention d'équipement versées » :	2 500 €
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »:	1 567 532 €
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours »:	167 801 €

DECIDE de voter, nominativement, les acomptes suivants au titre des subventions 2011 :

A l'unanimité :

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	22 000 €
LES CARNAVALIERS DE MARIGNANE	22 000 €
C.M.S. VOLLEY BALL	22 000 €
C.M.S. AVIRON	22 000 €
TENNIS CLUB MARIGNANE	22 000 €
U.S.M. SECTION FOOTBALL	22 000 €
OFFICE DE TOURISME MUNICIPAL MARIGNANE	22 000 €

A la majorité (pour : 38, abstention : 1 Mme GARGANI) :

ASSOCIATION LOISIRS COMMUNICATION	22 000 €
-----------------------------------	----------

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement présenté par Monsieur AGULLO, Adjoint à l'environnement.

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par Monsieur AGULLO, Adjoint à l'environnement.



Clôture de la séance : 19 H 25



**Le Maire,
Eric LE DISSES.**